



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises
et de l'innovation commerciale

Première session

Bangkok et en ligne, 22-24 février 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable

Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable

Note du secrétariat

Résumé

Les objectifs de développement durable ont contribué à transformer le mode de fonctionnement des entreprises. Les entreprises commencent à réorienter leurs priorités face à l'évolution des exigences des consommateurs, des investisseurs et de leurs employés. Qui plus est, on voit apparaître des modèles commerciaux novateurs, comme les entreprises sociales et les entreprises inclusives dont l'objectif est de s'attaquer aux enjeux sociaux et environnementaux grâce à des approches fondées sur le marché et de donner à ceux qui se trouvent à la base de la pyramide économique des moyens d'assurer leur subsistance et de leur fournir des produits et services.

Les gouvernements de la région Asie-Pacifique ont engagé des politiques visant à favoriser ces innovations commerciales. Le présent document donne un aperçu des nouvelles mesures qui pourraient être prises en vue de promouvoir l'innovation des entreprises en faveur d'un développement inclusif et durable, en s'inspirant des politiques et pratiques mises en œuvre par les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Le présent document insiste sur le rôle important que jouent la coopération régionale et la coopération Sud-Sud dans la promotion de l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable.

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale souhaitera peut-être donner des exemples de coopération nationale et régionale et de coopération Sud-Sud ayant été mises à profit pour promouvoir l'innovation commerciale au service d'un développement inclusif et durable, notamment en examinant les pratiques efficaces et les enseignements à retenir de ces expériences.

Le Comité est aussi invité à définir quel type de soutien le secrétariat doit apporter pour contribuer à dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable ; à faire des recommandations au secrétariat sur les moyens de faire progresser l'innovation des entreprises aux fins du développement inclusif et durable, au niveau national comme au niveau régional ; à recenser les questions stratégiques nouvelles et prioritaires liées à l'innovation des entreprises aux fins du développement inclusif et durable que le secrétariat devrait aborder plus en détail.

* ESCAP/CTIEBI(1)/1/Rev.1.

I. Introduction

1. Les entreprises sont une source d'innovation et de dynamisme économique dans la région Asie-Pacifique. Toutefois, pour atteindre les objectifs de développement durable, il est urgent que les gouvernements adoptent des politiques novatrices pour inciter les entreprises à mettre davantage l'accent sur la création de valeur sociale et environnementale, en plus de la valeur économique.

2. Pour relever ce défi, des modèles et pratiques d'entreprise novateurs – tels que l'entreprise sociale et l'entreprise inclusive – voient le jour. Ils peuvent être définis comme des pratiques et des modèles d'entreprise qui visent à générer un impact social et environnemental ainsi qu'un rendement économique.

3. Les gouvernements de la région Asie-Pacifique ont été à l'origine de politiques nationales novatrices visant à promouvoir l'entreprise sociale et l'entreprise inclusive. Pour la toute première fois, les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont convenu, dans la résolution 73/9 de la Commission, de soutenir la création d'environnements favorables à l'entreprise sociale, comme indiqué dans la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. De plus, les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont adopté des lignes directrices pour la promotion des entreprises inclusives dans les pays de l'ASEAN.

4. En s'inspirant des politiques appliquées par les États membres de la CESAP, le présent document donne une vue d'ensemble des nouvelles possibilités d'action visant à promouvoir l'innovation des entreprises en faveur d'un développement inclusif et durable. Il insiste sur le rôle important que jouent la coopération régionale et la coopération Sud-Sud dans la promotion de l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable. Enfin, il offre un aperçu des travaux que le secrétariat a réalisés dans ce cadre et propose des questions à soumettre à l'examen du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale.

II. Principaux concepts

5. L'innovation n'est pas seulement une question de technologie. Elle peut être définie comme la mise au point d'un produit (ou d'un bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'organisation des pratiques de l'entreprise, du lieu de travail ou des relations extérieures¹. De plus, l'innovation sociale peut être définie comme le processus d'élaboration et de déploiement de solutions efficaces à des problèmes sociaux et environnementaux difficiles et souvent systémiques².

6. En gardant ces définitions à l'esprit, et dans le contexte du Programme 2030, les innovations d'entreprise en faveur du développement inclusif et durable peuvent constituer un modèle économique nouveau ou

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat, *Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation* (Paris, 2005).

² Stanford Graduate School of Business, Centre for Social Innovation, « Defining social innovation ». Disponible à l'adresse suivante : www.gsb.stanford.edu/faculty-research/centers-initiatives/csi/defining-social-innovation (page consultée le 25 novembre 2022).

sensiblement amélioré ayant pour objectif l'élaboration et le déploiement de solutions efficaces aux problèmes sociaux et environnementaux.

7. L'entreprise sociale et l'entreprise inclusive sont des sous-ensembles de l'innovation d'entreprise et peuvent être définies comme suit :

a) Une entreprise sociale est une entreprise qui génère des revenus afin de régler des problèmes sociaux et environnementaux ;

b) Une entreprise inclusive³ est une entreprise qui fournit, de manière commercialement viable, des biens, des services et des moyens de subsistance aux personnes se trouvant à la base de la pyramide économique et les intègre ainsi à la chaîne de valeur en tant que fournisseurs, distributeurs, détaillants ou clients.

8. Ensemble, elles sont appelées entreprises à impact, soit des entreprises financièrement autonomes et évolutives qui sont activement gérées en vue de produire des changements positifs nets importants pour le bien-être des personnes mal desservies, des communautés dans lesquelles elles sont en activité et de l'environnement en général⁴. Ces entreprises relèvent de la notion plus large d'économie à impact, où les institutions et les individus accordent une priorité égale à l'impact social et à l'impact financier lorsqu'ils prennent des décisions sur la manière d'allouer les ressources⁵. Une économie à impact a donc un fonctionnement très différent de celui d'une économie capitaliste traditionnelle qui ne privilégie que les rendements financiers.

III. Possibilités d'action pour promouvoir l'innovation des entreprises en faveur d'un développement inclusif et durable

9. Pour soutenir l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable, les gouvernements peuvent agir de nombreuses manières. La présente section donne un aperçu des outils stratégiques existants, regroupés en trois catégories en fonction du rôle que l'État est appelé à jouer, comme illustré plus bas (voir figure) :

a) Un facilitateur de marché, qui crée des stratégies et des organisations donnant aux acteurs les moyens d'agir ;

b) Une autorité de régulation du marché, qui met en œuvre des lois qui renforcent les capacités des acteurs, les soutiennent et les motivent ;

c) Un acteur du marché, qui prend part aux échanges en fournissant des capitaux à impact ou en s'approvisionnant auprès d'entreprises à impact⁶.

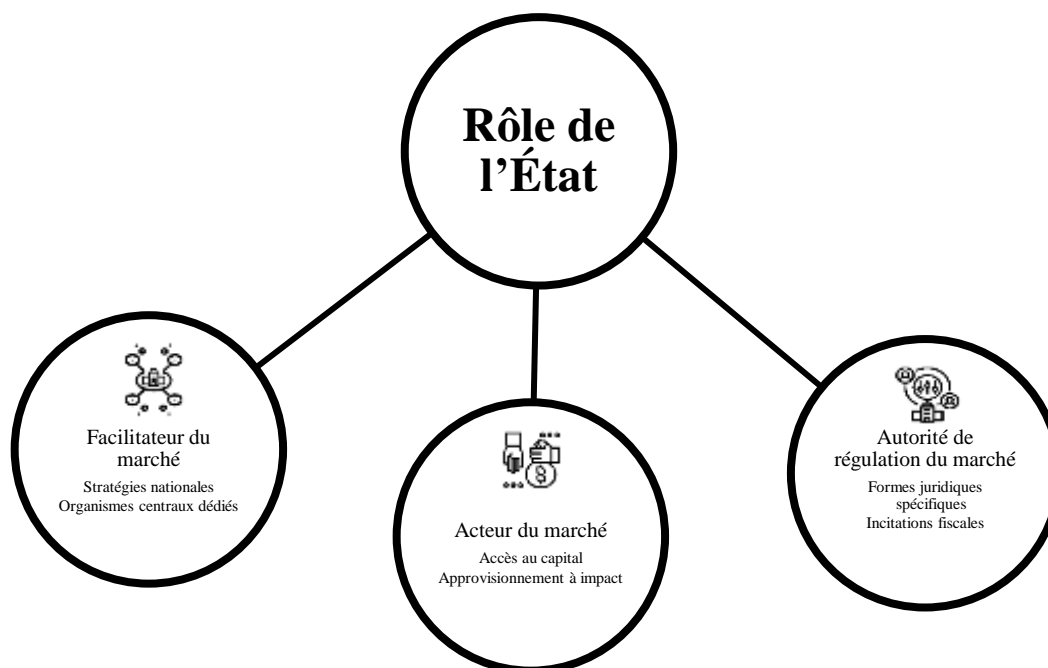
³ Groupe de travail sur le développement du Groupe des Vingt, « G20 inclusive business framework » (2015).

⁴ Catherine H. Clark *et al.*, « Accelerating impact enterprises: how to lock, stock, and anchor impact enterprises for maximum impact », SJF Institute et Duke University Fuqua School of Business, mai 2013.

⁵ David Fine *et al.*, « Catalyzing the growth of the impact economy », McKinsey et consorts, 5 décembre 2018.

⁶ OCDE, *Social Impact Investment 2019: The Impact Imperative for Sustainable Development* (Paris, 2019).

Outils de la politique d'économie à impact



Source : CESAP, sur la base du cadre élaboré en partenariat avec le Groupe directeur mondial pour l'investissement à impact.

A. Facilitateur du marché

10. En tant que facilitateurs de marché, les gouvernements peuvent mettre au point des stratégies et créer des organisations qui soutiennent, favorisent et encouragent la croissance de l'économie à impact. Dans la région Asie-Pacifique, les gouvernements ont employé plusieurs moyens d'action à cet égard, notamment les suivants :

- a) Des stratégies nationales qui fournissent un cadre pour le développement d'économies à impact ;
- b) Des services centraux spécialisés qui servent de centres d'expertise, au sein des structures de l'administration nationale, pour le contrôle et la mise en œuvre des politiques d'économie à impact.

1. Stratégies nationales

11. Plusieurs gouvernements de la région Asie-Pacifique ont élaboré ou sont en train d'élaborer des stratégies nationales pour orienter et modeler les progrès en matière d'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable. Certains ont mis au point des stratégies indépendantes pour soutenir les entreprises sociales, notamment en République de Corée (loi de promotion de l'entrepreneuriat social), en Thaïlande (loi de promotion de l'entrepreneuriat social), au Viet Nam (loi sur les entreprises) et en Malaisie (Plan pour l'entrepreneuriat social 2015-2018). Ces stratégies prévoient généralement une série de mesures d'appui telles que le renforcement des capacités, des incitations fiscales, des prestations aux jeunes entreprises, des services de mise en relation avec le marché et la certification des entreprises à impact.

12. Les gouvernements mettent également en place des stratégies ou des programmes spécifiques visant à promouvoir les entreprises inclusives. À titre d'exemple, le Gouvernement cambodgien a intégré la promotion des entreprises inclusives dans son Plan national de développement stratégique 2019-2023 et élaboré la stratégie pour un environnement favorable aux entreprises inclusives au Cambodge. La stratégie vise à promouvoir les entreprises inclusives dans neuf domaines d'action, qui incluent l'approbation d'une stratégie et d'un plan d'action pour les entreprises inclusives, la mise en place d'une structure d'assistance aux entreprises inclusives, la création d'un fonds de réduction des risques pour les entreprises inclusives afin d'encourager les investisseurs dans ce domaine et la mise en place d'un système d'établissement de rapports aux fins du suivi et de l'évaluation de l'impact des entreprises inclusives. En 2021, le Cambodge a commencé à mettre la stratégie en œuvre. Le Gouvernement a créé le plan d'action pour la promotion des entreprises inclusives, accredité les premières entreprises inclusives et décerné un prix aux entreprises inclusives.

13. D'autres gouvernements ont adopté une démarche différente pour l'élaboration de stratégies en matière d'innovation d'entreprise aux fins d'un développement inclusif et durable. Par exemple, au lieu d'avoir une stratégie indépendante pour le développement des entreprises sociales, le Gouvernement indonésien a fait de l'entrepreneuriat social un élément central de son plan national quinquennal. En Malaisie, la politique nationale en matière d'entrepreneuriat pour 2030 prévoit la promotion des entreprises inclusives. À la suite de l'élaboration d'une analyse de la situation, la Malaisie soutient les entreprises inclusives dans le cadre de son travail de promotion du développement des petites et moyennes entreprises. Par exemple, en 2022, SME Corporation Malaysia a mis en place l'initiative de développement de la chaîne de valeur des entreprises inclusives afin de soutenir certains modèles d'entreprises inclusives. Autre exemple, en 2022, le Premier Ministre vietnamien a approuvé le programme de soutien aux entreprises privées en matière de commerce durable pour la période 2022-2025, qui comprend la promotion de modèles commerciaux inclusifs et de modèles d'activité fondés sur l'économie circulaire.

2. Services centraux spécialisés

14. Les services centraux spécialisés ont pour objet de veiller à ce que les politiques et les stratégies soient mises en œuvre de manière cohérente au niveau de toutes les fonctions politiques et de servir de centre de coordination des acteurs publics et privés. Ces services centraux existent principalement dans les pays ayant mis en place une stratégie nationale.

15. Par exemple, en République de Corée, la Loi de promotion de l'entrepreneuriat social de 2006 favorise les entreprises sociales et l'Agence coréenne de promotion de l'entrepreneuriat social⁷, un organisme public spécialisé, a été créée pour superviser la mise en œuvre de la Loi. L'Agence se concentre sur les domaines suivants :

- a) La certification des entreprises sociales selon les critères énoncés dans la Loi, qui leur donne accès à un grand nombre d'avantages, ainsi que le suivi et l'évaluation de ces entreprises ;
- b) Le renforcement des capacités des entreprises sociales, notamment des services professionnels, des cours de formation spécialisés assurés par l'Académie des entrepreneurs sociaux, une aide à la création d'entreprises et des concours d'entreprises sociales ;

⁷ Voir www.socialentreprise.or.kr/_engsocial/.

c) L'aide aux entreprises sociales, en offrant des incitations financières, notamment une subvention salariale pour les personnes défavorisées ou démunies, une réduction de l'impôt sur les sociétés, des allègements fiscaux pour les achats de biens et services des entreprises sociales, des prêts à long terme à faible taux d'intérêt et des politiques de marchés publics préférentielles ;

d) L'incitation des gouvernements locaux à soutenir la stratégie nationale, comme dans le cas de Séoul, par exemple, où l'administration métropolitaine a mis en œuvre sa politique d'économie sociale et son plan de soutien aux entreprises sociales afin de leur apporter une aide complète par le biais de services aux entreprises, de passation de marchés publics, d'éducation, d'appui à la création d'entreprises et de zones économiques sociales.

16. Par exemple, au Cambodge, un cadre institutionnel a été mis en place pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour un environnement favorable aux entreprises inclusives. Le cadre comprend un conseil d'administration représentatif qui fournit des orientations, une unité administrative inclusive au sein du Ministère de l'industrie, de la science, de la technologie et de l'innovation qui fait office de secrétariat du conseil et des chargés de liaison dans cinq organismes publics et quatre associations professionnelles.

B. Autorité de régulation du marché

17. Les gouvernements peuvent créer un environnement propice à l'économie à impact en adoptant une législation à cet effet, notamment en créant :

a) Des formes juridiques particulières pour permettre aux entreprises axées sur l'impact de se faire enregistrer et de se distinguer ainsi des entreprises traditionnelles ;

b) Des incitations fiscales visant à offrir des avantages fiscaux aux entreprises à impact.

1. Formes juridiques particulières

18. Plusieurs gouvernements ont défini des obligations légales particulières auxquelles les entreprises doivent satisfaire pour pouvoir être enregistrées en tant qu'entreprises sociales. Le Viet Nam a été le premier pays d'Asie du Sud-Est à reconnaître les entreprises sociales comme des entités juridiques distinctes. En République de Corée, une forme juridique particulière a été introduite dans la loi de promotion de l'entrepreneuriat social. Le Gouvernement thaïlandais a adopté une loi sur la promotion des entreprises sociales dans laquelle des critères, plutôt qu'une définition juridique, sont utilisés pour distinguer les entreprises sociales des entreprises traditionnelles.

19. Certains gouvernements ont mis en place des systèmes officiels de certification pour authentifier les entreprises sociales qui répondent à la définition légale et aux critères connexes. Ces régimes spéciaux d'enregistrement et de certification permettent aux gouvernements d'accorder des avantages, tels que des incitations fiscales ou des marchés publics préférentiels. Par exemple, l'accréditation des entreprises à fort impact, effectuée par le Centre malaisien pour l'innovation et la créativité dans le monde, offre des avantages tels qu'un dégrèvement de l'impôt sur le revenu.

20. D'autres gouvernements mettent en place des dispositifs visant à agréer les modèles commerciaux inclusifs. Le Cambodge a créé un système d'accréditation des entreprises inclusives basé sur les lignes directrices

régionales pour la promotion des entreprises inclusives dans les pays de l'ASEAN et a déjà agréé un premier groupe de 18 entreprises. Le Viet Nam est en train de mettre en place un tel système.

21. D'autres gouvernements ont pris des initiatives plus informelles, telles que des primes, pour distinguer les entreprises à fort impact. Par exemple, le Ministère cambodgien de l'industrie, de la science, de la technologie et de l'innovation a désigné au moins 10 entreprises locales comme étant les championnes du « modèle d'environnement propice aux entreprises inclusives au Cambodge »⁸. Au niveau de l'ASEAN, des prix des entreprises inclusives sont décernés pour récompenser les modèles d'entreprise novateurs dans chaque État membre.

2. Incitations fiscales

22. Plusieurs gouvernements ont eu recours à des incitations fiscales en faveur des entreprises à impact. En 2016, par exemple, le Gouvernement thaïlandais a adopté le Décret royal sur l'exonération fiscale afin d'accorder des avantages fiscaux aux entreprises sociales ainsi qu'aux entités qui investissent dans ces entreprises. Ce décret prévoit des incitations financières pour les entreprises sociales et les organisations qui investissent dans ces entreprises. Il prévoit également l'obligation pour ces entreprises d'allouer 70 % de leurs bénéfices à la société ou d'investir dans des activités d'entreprises sociales, les dividendes des actionnaires étant plafonnés à 30 % des bénéfices. Les entreprises qui investissent ou font des dons aux entreprises sociales bénéficieront également d'une déduction de 100 % de l'impôt sur les sociétés, d'une aide financière à la création de nouvelles entreprises, d'une bonification des taux d'intérêt et d'un soutien à la recherche-développement⁹.

23. Pour ce qui est des entreprises inclusives, les Philippines ont été le premier pays au monde à adopter une politique de promotion du secteur. Depuis 2017, les entreprises inclusives enregistrées peuvent bénéficier d'incitations fiscales et non fiscales. Ces incitations sont destinées aux entreprises des secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme¹⁰.

C. Acteur du marché

24. Les États peuvent également renforcer l'économie à impact en tant qu'acteurs du marché. Ils peuvent le faire par les moyens suivants :

- a) En fournissant un accès au capital, via des programmes et des fonds gérés par l'État, pour avoir un impact sur les entreprises ;
- b) En intégrant des considérations sociétales et environnementales dans les décisions relatives aux marchés publics.

1. Accès au capital

25. Plusieurs gouvernements ont mis en place des initiatives et des politiques pour permettre aux entreprises à impact d'accéder au capital. Parmi ces initiatives on peut citer, entre autres, les fonds d'investissement à impact soutenus par les pouvoirs publics et les programmes de garantie de crédit :

- a) Il existe peu d'exemples de fonds d'investissement à impact soutenus par les pouvoirs publics, car la plupart d'entre eux sont gérés par le

⁸ Khmer Times, « 10 companies receive special recognition », 12 mai 2020.

⁹ Chatrudee Theparat, « Draft bill on social firms approved », Bangkok Post, 11 juillet 2018.

¹⁰ ASEAN, « Outcome report: second ASEAN Inclusive Business Summit », 1^{er} novembre 2019.

secteur privé. Le Fonds Samridhi, en Inde, en est néanmoins un exemple. La Banque indienne de développement des petites entreprises a créé ce fonds de capital-risque social de 55 millions de dollars pour fournir du capital de croissance, sous forme d'actions ou d'instruments liés à des actions, à des entreprises ayant un impact sur le développement dans huit États¹¹ ;

b) Les programmes de garantie de crédit permettent aux entreprises sociales d'accéder à des prêts à des conditions préférentielles, les bailleurs de fonds fournissant des garanties pour couvrir le risque de défaillance des emprunteurs. Les entreprises sociales éprouvent souvent des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques, car elles ne sont pas en mesure de fournir le type de garantie requis. Par exemple, la Korea Inclusive Finance Agency fournit des garanties pour des prêts allant jusqu'à 7 millions de dollars aux entreprises œuvrant dans le domaine social¹². Le gouvernement de la province de Shanxi et le Gouvernement chinois garantissent également un prêt souverain de 100 millions de dollars émis par la Banque asiatique de développement pour financer le projet de développement agricole intégré de Shanxi. Ce projet vise à créer 20 000 nouveaux emplois pour les personnes pauvres et à faibles revenus en soutenant des entreprises inclusives¹³.

2. Passation de marchés à impact

26. Plusieurs gouvernements ont appuyé les entreprises à impact et intégré la valeur sociale dans les décisions de passation de marchés publics en achetant à des entreprises à impact ou en intégrant des mesures sociales et environnementales dans les programmes de passation de marchés.

27. Par exemple, dans le cadre de la politique « Make in India », une certification « zéro défaut, zéro effet » pour les produits et les services a été instituée. Cette certification comporte des paramètres relatifs au seuil maximal d'effets pervers engendrés sur les plans social et environnemental. Les entreprises ayant obtenu cette certification sont classées comme vendeurs privilégiés sur le cybermarché du Gouvernement, le portail national d'approvisionnement en ligne pour les organismes publics. À Singapour, en vertu de la loi de 2002 de l'Agence nationale de l'environnement, des normes minimales de performance énergétique et un système d'étiquetage énergétique obligatoire pour certains appareils électriques ont été adoptés. Ces normes sont utilisées comme référence pour la mise en œuvre de mesures relatives à la passation de marchés publics écologiques.

28. À Séoul, un arrêté municipal de 2014 sur l'augmentation de la valeur sociale dans le cadre des marchés publics vise à promouvoir l'achat préférentiel de biens ou de services produits par des entreprises sociales. Cet arrêté vise également à soutenir les entreprises sociales en ce qui concerne l'amélioration de leurs activités et le développement de produits et de services¹⁴.

IV. Coopération régionale et coopération Sud-Sud

29. La coopération régionale et la coopération Sud-Sud seront essentielles pour promouvoir plus largement le programme d'innovation commerciale en faveur d'un développement inclusif et durable et pour développer une nouvelle

¹¹ www.sidbiventure.co.in/samridhi_fund.html.

¹² Korea Bizwire, « Gov't to boost policy support for social impact investments », 4 avril 2018.

¹³ Banque asiatique de développement, *Inclusive Business Market Scoping Study in the People's Republic of China* (Manille, 2018).

¹⁴ Eunae Lee, *Status of Social Economy Development in Seoul: A Case Study of Seoul* (Séoul, Forum mondial de l'économie sociale, 2016).

vague d'entreprises qui mettront leurs objectifs au même niveau que les profits. Dans la région Asie-Pacifique, les avantages de cette approche portent déjà leurs fruits.

30. En 2020, les ministres de l'économie de l'ASEAN ont approuvé les lignes directrices régionales pour la promotion des entreprises inclusives dans les pays de l'ASEAN. Ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience politique des Philippines, les conclusions d'études du contexte menées au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie et au Viet Nam et les résultats d'une série de discussions politiques.

31. Les lignes directrices prévoient 12 instruments pour la promotion des entreprises inclusives. Ces instruments comprennent la mise en place d'une stratégie et d'un soutien institutionnel pour la promotion d'environnements favorables aux entreprises inclusives, le soutien à une plus grande reconnaissance des entreprises qui vont au-delà du résultat net en leur décernant des prix et, plus important encore, la création d'un système d'accréditation qui peut être lié à des avantages de nature financière (incitations fiscales) et non financière (priorité dans les services d'approvisionnement et de facilitation). Les lignes directrices visent également à encourager les gouvernements à mettre en place un dispositif d'accompagnement qui fournira des conseils spécialisés aux entreprises qui souhaitent devenir inclusives ou à celles qui cherchent à étendre leur modèle d'entreprise inclusive. Afin d'assurer l'accès aux financements nécessaires pour investir dans des modèles d'entreprise inclusifs, et compte tenu de la disponibilité des financements à impact, les lignes directrices incluent une proposition de création d'un mécanisme de réduction des risques qui, en assurant une certaine protection des investissements, contribuerait à réduire le risque pour les investisseurs et à susciter de nouveaux investissements privés dans des modèles d'entreprise inclusifs. Il est noté dans les lignes directrices que la promotion des entreprises inclusives peut également être intégrée dans les programmes existants de développement du secteur privé. Il est également proposé d'explorer les moyens de promouvoir des modèles commerciaux inclusifs dans le cadre des programmes de développement des petites et moyennes entreprises et des entreprises sociales. L'approbation de ces lignes directrices au niveau régional a apporté une légitimité aux responsables gouvernementaux qui cherchent à promouvoir les entreprises inclusives dans leur propre pays.

32. La coopération Sud-Sud est également essentielle pour promouvoir efficacement les modèles d'activité novateurs à grande échelle, car les pays en développement, dans leur ensemble, ont un impact économique substantiel et croissant. Les pays du Sud ont contribué à plus de la moitié de la croissance mondiale ces dernières années, et les nouvelles institutions financières ont aidé à lancer des projets d'infrastructure et de développement durable dans le monde entier. De plus, il existe de nombreuses solutions créatives locales pour éradiquer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable. Il existe également d'importants liens économiques, géographiques et culturels, ainsi que des défis et des possibilités communs, qui font de la coopération Sud-Sud un outil très important.

33. La coopération Sud-Sud a joué un rôle essentiel en encourageant la coopération régionale dans le domaine des entreprises inclusives en Asie du Sud-Est. Les Philippines ont été un pionnier de la promotion des modèles d'activité inclusifs. En 2017, le pays a accueilli le premier sommet de l'ASEAN sur les entreprises inclusives afin de mieux les faire connaître et de mettre en commun des idées sur la manière de promouvoir les entreprises inclusives avec les autres États membres de l'ASEAN. Les discussions qui ont

eu lieu au sujet des entreprises inclusives, notamment lors des sommets annuels de l'ASEAN sur les entreprises inclusives, ont encouragé les États membres de l'ASEAN à explorer le potentiel dans leur propre pays, par exemple en menant des études sur le contexte à l'échelle nationale. Les enseignements tirés de ces études, ainsi qu'une étude de l'ASEAN, ont été intégrés dans le débat régional et ont suscité un soutien en faveur de l'adoption des lignes directrices régionales pour la promotion du commerce inclusif au sein de l'ASEAN. Selon les responsables gouvernementaux, les lignes directrices régionales ont servi de référence précieuse pour élaborer des stratégies et des activités commerciales inclusives. L'apprentissage par les pairs, les manifestations régionales et les sommets de l'ASEAN sur les entreprises inclusives ont permis aux fonctionnaires d'apprendre comment les autres pays promeuvent les entreprises inclusives et de déterminer quels mécanismes peuvent être appliqués au niveau national. Des discussions sont en cours pour explorer des mécanismes régionaux communs (par exemple, un financement ou un système d'accréditation) afin de promouvoir les entreprises inclusives grâce à la coopération Sud-Sud.

34. Une action coordonnée du secteur privé au-delà du niveau national sera essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam unissent leurs forces pour promouvoir le circuit fermé des plastiques et une chaîne de valeur du manioc plus durable. Dans une économie mondialisée, où les entreprises sont en concurrence au niveau international et peuvent s'approvisionner en solutions technologiques et non technologiques à l'échelle mondiale, la coopération Sud-Sud devient de plus en plus importante pour éviter un nivellement par le bas et encourager des normes communes viables et l'accès à des solutions technologiques qui favorisent des utilisations plus durables du plastique et le développement d'une chaîne de valeur durable du manioc. La coopération Sud-Sud dans ce contexte nécessite un ensemble de mesures complémentaires au niveau des politiques, du transfert de technologie et du développement du secteur privé.

V. Travaux du secrétariat relatifs à l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable

A. Initiatives de coopération régionale et de coopération Sud-Sud

35. Le secrétariat a aidé plusieurs États membres à promouvoir l'innovation des entreprises aux fins d'un développement inclusif et durable au niveau régional et à faciliter la coopération Sud-Sud.

36. Le secrétariat a soutenu l'élaboration des lignes directrices pour la promotion des entreprises inclusives dans les pays de l'ASEAN, qui ont été approuvées par les ministres de l'économie des États membres de l'Association ; l'ASEAN est la première région du monde à adopter un tel ensemble de lignes directrices, qui constituent une référence politique solide pour les États membres de l'ASEAN.

37. Le Gouvernement indonésien, qui assure la présidence de l'ASEAN en 2023, s'est engagé à porter le flambeau de la promotion des entreprises inclusives sous l'égide de l'ASEAN. Le secrétariat s'efforce d'aider l'Indonésie à organiser le prochain sommet de l'ASEAN sur les entreprises inclusives, qui doit se tenir en 2023, et à mettre au point le plan d'action régional pour la promotion des entreprises inclusives au niveau régional.

38. Par ailleurs, en 2022, le secrétariat a soutenu une concertation Sud-Sud entre les États membres de l'ASEAN et d'autres gouvernements pour exporter les enseignements tirés de l'expérience de l'ASEAN. Plus récemment, la CESAP s'est lancée avec la Bill and Melinda Gates Foundation dans la promotion des modèles commerciaux inclusifs dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en Inde, en Thaïlande et au Viet Nam. Le soutien aux échanges régionaux d'expériences et d'enseignements à retenir par l'intermédiaire de forums régionaux annuels, de rapports régionaux et d'une communauté de pratique dédiée constitue un élément important du programme.

39. Le secrétariat a également collaboré avec le Gouvernement colombien pour faciliter la coopération Sud-Sud entre les États membres de la région Asie-Pacifique et de l'Amérique latine afin de soutenir le partage des connaissances et les échanges sur les mesures politiques gouvernementales efficaces visant à promouvoir l'innovation commerciale pour un développement inclusif et durable et la transition verte des entreprises.

40. Le secrétariat a également aidé le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam à élaborer un programme de coopération Sud-Sud et triangulaire dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. À l'issue de ce processus participatif, les pays ont présenté des propositions visant à relever des défis essentiels, notamment le soutien de la croissance économique, la lutte contre les déchets plastiques et la promotion d'une agriculture plus durable. Les propositions suivent une approche multidimensionnelle qui combine des mesures politiques et réglementaires avec un soutien à l'innovation et au transfert de technologie des entreprises, et qui vise à faire des entreprises une partie intégrante de l'équation.

B. Initiatives nationales

41. Le secrétariat a aidé plusieurs pays de la région à mettre en place des entreprises novatrices aux fins d'un développement inclusif et durable au niveau national.

42. Sur le plan de la recherche et de l'analyse, à ce jour, le secrétariat a réalisé des études sur le paysage des entreprises sociales dans le but d'éclairer les politiques en Indonésie, en Malaisie, au Pakistan, aux Philippines, à Sri Lanka et au Viet Nam.

43. En ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre de promotion des entreprises inclusives (Inclusive Business Framework) de l'ASEAN, adopté en 2017 lors de la quarante-neuvième réunion des ministres de l'économie de l'ASEAN, la CESAP a aidé les États membres de l'ASEAN à élaborer des politiques nationales visant à promouvoir les entreprises inclusives. Dans ce cadre, elle a notamment réalisé des études nationales sur le paysage des entreprises inclusives au Cambodge, en Malaisie et au Viet Nam et mis au point une feuille de route pour la promotion des entreprises inclusives dans le tourisme de bien-être en Indonésie. Elle a également fourni des services consultatifs aux Philippines, ce qui a permis de déposer deux projets de loi sur les entreprises inclusives qui seront soumis à l'examen de la chambre haute et de la chambre basse des Philippines.

44. La CESAP soutient actuellement, en collaboration avec la Bill and Melinda Gates Foundation, la promotion de modèles d'activité inclusifs dans les systèmes agricoles et alimentaires en Inde, en Thaïlande et au Viet Nam. Ce soutien comprendra des services consultatifs en matière de politique – par exemple, pour créer un système d'accréditation des entreprises inclusives au

Viet Nam et pour mener des études sur le paysage des entreprises inclusives en Inde et en Thaïlande. Trente entreprises en Inde et au Viet Nam qui cherchent à développer ou à étendre une ligne commerciale inclusive bénéficieront également d'un accompagnement professionnel.

45. En ce qui concerne l'élaboration de stratégies et de politiques, le secrétariat a apporté son aide à l'élaboration de nombreuses initiatives politiques évoquées dans le présent document et apporté son aide aux Gouvernements du Bangladesh, du Cambodge, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Myanmar, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam.

VI. Directives pour l'élaboration de la politique d'innovation des entreprises

46. Les gouvernements de la région ont été les premiers au monde à mettre en œuvre des politiques novatrices et expérimentales visant à créer des écosystèmes propices aux entreprises sociales et inclusives.

47. Le présent document vise à mettre en évidence l'ampleur et la diversité des stratégies que les gouvernements de la région ont adoptées pour exploiter le potentiel dans le domaine de l'innovation des entreprises en vue d'un développement inclusif et durable.

48. Il est important de reconnaître que l'innovation des entreprises pour favoriser un développement inclusif et durable n'en est qu'à ses débuts. L'évaluation de l'impact des initiatives politiques exposées dans le document devrait constituer une priorité pour les gouvernements, parallèlement à la poursuite de l'expérimentation de politiques novatrices, afin de déterminer ce qui fonctionne et, ce qui est tout aussi important, ce qui ne fonctionne pas. Dans le cadre de ces activités, un référentiel des meilleures pratiques visant à libérer le potentiel d'innovation des entreprises peut être constitué en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

49. Les initiatives qui fonctionnent le mieux dans un pays donné dépendent du contexte. Les conditions générales du marché varient considérablement d'un pays à l'autre, tout comme les priorités de la société et du gouvernement. Toutefois, aux fins d'une action efficace, les intervenants peuvent s'appuyer sur l'ensemble des pratiques et principes fondamentaux suivants :

a) La prise en compte des besoins réels en réalisant des études sur le contexte afin de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les besoins réels des entrepreneurs sociaux et des dirigeants d'entreprises inclusives, ce qui peut être utile pour s'assurer que les politiques et stratégies y répondent ;

b) La participation multipartite, notamment sous la forme de groupes de diverses parties prenantes avec une représentation des pouvoirs publics et du secteur privé, ce qui peut faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies concrètes ;

c) La prise en compte et l'intégration des priorités nationales en matière d'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable dans les politiques économiques, les plans de développement nationaux et les objectifs de développement durable ;

d) La coopération régionale, notamment le partage des connaissances, des pratiques efficaces et des enseignements tirés de l'expérience, ainsi que des directives régionales telles que les lignes directrices

de l'ASEAN pour des entreprises inclusives, afin de favoriser l'accroissement du secteur de l'innovation des entreprises en vue d'un développement inclusif et durable.

VII. Questions soumises à l'examen du Comité

50. Le Comité souhaitera peut-être échanger des données d'expérience, notamment des pratiques efficaces et des enseignements à retenir, en ce qui concerne la promotion de l'innovation des entreprises aux fins du développement inclusif et durable.

51. Le Comité souhaitera peut-être envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Indiquer quels types de soutien – formation et partage des connaissances, outils, travaux de recherche ou services consultatifs, par exemple – le secrétariat pourrait être amené à fournir pour promouvoir l'élaboration et l'adoption de politiques nationales en matière d'innovation des entreprises à l'appui d'un développement inclusif et durable ;

b) Faire des propositions quant à la manière dont la CESAP pourrait soutenir l'innovation des entreprises face à des défis communs, qu'il s'agisse de la gestion des déchets plastiques, du soutien à la durabilité dans les chaînes de valeur agricoles ou du développement des talents, notamment par la coopération Sud-Sud ;

c) Fournir des conseils sur l'expansion de la promotion des entreprises inclusives en Asie et dans le Pacifique.